



PRIX DE L'INNOVATEUR CEA-IMPACT

Université de Lomé (PIC - UL)

1^{ère} EDITION 2023

Lancement : 24 Octobre 2023

Période : 11 au 15 Décembre 2023

APPEL A CANDIDATURES

I. Contexte de la compétition

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initiés par la Banque Mondiale pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'effectif des diplômés et leur impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités des Centres d'Excellence Régionaux de l'Université de Lomé (UL). Il s'agit du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON) et du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA).

L'écosystème d'innovation de l'Université de Lomé est caractérisé par un manque de culture de propriété intellectuelle (PI) et d'un manque de Bureau de Transfert de Technologie (BTT) pour la valorisation des résultats de la recherche. De même, le développement de carrière des enseignants et chercheurs à l'Université de Lomé ne prend pas en compte la PI et les brevets, mais ceux-ci interviennent dans la promotion des enseignants et enseignants-chercheurs dans les différents grades du CAMES. Toutefois, des initiatives (sensibilisations, renforcement des capacités, formations des chercheurs et acteurs de l'UL, élaboration de modules de formation en entrepreneuriat, création d'une maison dédiée à l'entrepreneuriat et d'un incubateur scientifique dénommé U-LAB) sont menées afin de créer des conditions favorables pour la mise en œuvre de la politique de la propriété intellectuelle, l'éclosion de talents, la valorisation des résultats de recherche et le développement de la pratique entrepreneuriale. Dans leur évolution,

ces différentes initiatives ont convergé pour donner naissance au Pôle Universitaire d'Innovation et de Technologie de l'Université de Lomé (PUIT-UL) pour des actions efficaces, des résultats probants et des impacts de développement.

Avec l'essor des CEA-Impact de l'Université de Lomé et leur indicateur ILD5.3 qui leur offre l'opportunité de concevoir des jalons autour de l'entrepreneuriat, de l'innovation, des start-ups et/ou des activités de commercialisation, des nécessités s'imposent pour l'atteinte de cet ILD.

Il s'agit du :

- **Renforcement du transfert de technologie** qui passe par la création d'un bureau de transfert de technologie et de Liaison Industrielle (BTT-LI) qui contribuera au développement de l'Ingénierie des Projets (SIP), à la Gestion de la Propriété Intellectuelle (SGPI) à la Valorisation des Résultats de Recherche (SVRR) des différents centres et des structures de recherche de l'université ;
- **Développement de l'écosystème institutionnel innovation / entrepreneuriat** requérant la mise en place d'un programme d'innovation et d'entrepreneuriat avec subvention pour renforcer la capacité entrepreneuriale, et l'organisation d'une semaine d'innovation avec remise du prix de l'innovateur de l'année afin d'encourager l'innovation technologique et renforcer les liens entre les acteurs universitaires et ceux de l'industrie ;
- **Coopération axée sur l'innovation des infrastructures de recherche et la collaboration avec le secteur privé par le biais de services consultatifs. Elle conduit entre autres à l'installation d'un laboratoire d'essai par les centres pour accompagner les entreprises nationales comme régionales de façons technique et scientifique dans leurs activités de service ; à la mise en place d'un bureau de développement des affaires pour les consultants des facultés, y compris la mise en place d'un programme de mentorat pour les startups et/ou les entrepreneurs et enfin à l'Élaboration du concept d'un incubateur sectoriel.**

Dans l'optique de favoriser le développement de l'écosystème institutionnel innovation / entrepreneuriat, les CEA-Impact de Lomé proposent d'organiser un **concours des Prix de l'Innovateur**. Le **concours des Prix de l'Innovateur CEA – Impact** de l'Université de Lomé (PIC - UL) est organisé afin de récompenser de meilleurs **procédés, matériels, techniques, systèmes, services ou solutions innovants** ainsi que des **collaborations** pour déployer des projets, initiatives, démarches ou dynamiques novateurs (START – UP) développés par les exposants à destination des collectivités territoriales ou en partenariat avec cette dernière.

Le PIC-UL récompense les inventeurs innovateurs et chercheurs au service des entreprises et collectivités ainsi que les innovateurs indépendants et les jeunes chercheurs dans trois domaines :

- 1- L'énergie électrique
- 2- Les villes durables
- 3- Les sciences aviaires

La participation est réservée à tous les candidats inscrits pour le PIC-UL 2023.

II. Entité responsable du concours

Le présent concours des **Prix de l'Innovateur du CEA – Impact (PIC - UL)** est co-organisé par les **CEA-Impact de l'Université de Lomé** avec le soutien de la Banque Mondiale et de l'Association des Universités Africaines (AUA).

III. Objectifs

Cette **première édition 2023** du **Prix de l'Innovateur du CEA-Impact** de l'Université de Lomé (PIC - UL) vise à encourager la créativité, l'innovation et la recherche dans les entreprises et collectivités par la sélection et la remise de prix aux trois (03) meilleurs produits innovants dans chaque catégorie thématique. Il s'agira spécifiquement de :

- ✓ sélectionner les meilleurs produits/projets innovateurs par catégorie ;
- ✓ primer les trois (03) meilleurs produits/projets innovateurs de chaque catégorie.

IV. Catégories des prix de l'innovateur

Le concours des prix de l'innovateur se déroule dans les catégories thématiques suivantes :

a. Catégorie #1 : Maîtrise des énergies / Electricité et Efficacité énergétique

Les sous-thématiques sont :

- ✓ Développement de la technologie de la production, du transport, de la distribution et de l'utilisation des énergies électriques pour un meilleur développement économique et social ;
- ✓ Maîtrise des techniques des réseaux électriques, des machines électriques et des commandes de machines électriques ;
- ✓ Matériaux innovants entrant dans l'élaboration des équipements électriques
- ✓ Solutions aux impacts environnementaux de l'électricité et du stockage de l'énergie ;

- ✓ Transition énergétique et environnementale pour les réductions des consommations d'énergie, des émissions de GES et la production d'énergie renouvelables.

b. Catégorie #2 : Villes durables / villes africaines de demain

Les sous-thématiques sont :

- ✓ Planification urbaine, gestion urbaine, habitat et construction durable
- ✓ Écologie urbaine, économie circulaire et technologie verte
- ✓ Transport durable, emplois urbains et amélioration de la qualité de vie urbaine

c. Catégorie #3 : Les sciences aviaires

- ✓ Alimentation des volailles
- ✓ Transformation des produits de volaille
- ✓ Equipements d'élevage de volaille

V. Organisation du concours

a- Lieux de dépôt de candidature

Le dossier de candidature sera déposé, au plus tard le **22 novembre 2023 à 23h59 GMT**, en ligne en fonction des catégories thématiques, aux adresses suivantes :

❖ **Catégorie #1 : Maîtrise des énergies / Electricité et Efficacité énergétique**
cerme_ul@univ-lome.tg avec copie à bokoviyao@gmail.com et mdzagli@gmail.com

❖ **Catégorie #2 : Villes durables / Villes africaines de demain**
cervidadounedon@cervida-togo.org avec copie à koffi.adjalo@cervida-togo.org et koko.houedakor@gmail.com

❖ **Catégorie #3 : Sciences aviaires**
cersa.univ.lome@gmail.com avec copie à alexsoe28@yahoo.fr et iciadabe@yahoo.fr

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées.

b- Appel à candidature, envoi et réception des dossiers

- ✓ **Ouverture : 24 octobre 2023**
- ✓ **Clôture : 22 novembre 2023**

c- Notification

Les candidats dont les dossiers sont sélectionnés pour participer au concours sont notifiés au plus tard au **05 Décembre 2023**.

d- Période des expositions et du concours : 11 au 15 Décembre 2023 lors de la semaine de l'innovation.

e- Processus de sélection

Les produits, les solutions et les projets sont soumis à un examen successif par un jury composé de partenaires institutionnels, et de représentants pour évaluer l'intérêt général de l'innovation.

f- Etapes

Etapes	Durée
Appel à candidature, envoi et réception des dossiers	4 semaines
Présélections et notification	1 semaine
Organisation d'un programme d'échange pour les finalistes	1 semaine
Organisation de la compétition (Semaine de l'Innovation des CEA-Impact-UL et remise de prix aux lauréats	1 semaine

VI. La constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

1- La fiche descriptive du produit/ projet doit obligatoirement être composée des rubriques suivantes :

- Résumé du produit/ projet (300 mots) ;
- Objectif général et objectifs spécifiques ;
- Activités par objectifs spécifiques ;
- Public cible du produit/ projet ;
- Résultats attendus ;
- Indicateurs d'impact ou de performance ;
- Partenaires financiers et non financiers.

La fiche descriptive du produit/ projet doit obligatoirement être accompagnée de :

- Une annexe financière qui détaille le budget du produit/ projet ;
- La preuve de coopération de chaque partenaire associé au projet au cas où ;
- L'attestation de la plus haute autorité de l'établissement pour les porteurs du produit/ projet issus d'un établissement.

2- Une lettre d'engagement sur l'honneur de l'établissement ou personne porteur-e du produit/ projet qui précise que :

- Le montant du prix sera utilisé uniquement pour le déploiement du produit ou l'implémentation du projet pendant les douze mois (12) qui suivent l'attribution du prix ;
- Un rapport final sera produit et transmis au responsable du CEA-Impact qui a financé le projet dans un délai de trois (03) mois après la fin de la période des douze mois (12) dévolue à l'utilisation du montant du prix.

3- Fiche explicative (fiche-candidature PIC-UL2023) téléchargeable sur les sites du CERME, CERViDA-DOUNEDON, CERSA et UL ;

4-Formulaire de candidature en ligne

Et remplir le Formulaire de candidature en ligne :

(https://docs.google.com/forms/d/1R7yzKCldN9GcbfBN7JtTG3xgzN_Ji3B_uqtHkCu8Bhk/edit)

VII. Les conditions de candidature

L'appel à candidatures s'adresse aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche et aux entreprises et innovateurs du Togo. Ce prix récompensera dans chaque catégorie, trois (03) meilleurs produits ou projets dont (i) (**pour les produits**) le caractère innovant des pratiques est avéré et appliqué en condition réelle pendant au moins douze mois (12) sur les deux (02) années qui précèdent le présent appel ou (ii) (**pour des projets**) réalisables dans les douze mois (12) mois après la sélection. Les candidats (enseignants-chercheurs, service ad hoc, entrepreneurs ou innovateurs) doivent avoir l'accord de leur chef d'établissement.

✓ Les frais d'inscription

Les formulaires de participation sont téléchargeables sur les sites du CERME, du CERViDA-DOUNEDON, du CERSA et de l'UL. Les frais d'inscription, d'un montant forfaitaire et non remboursable de **cinquante mille (50.000) Francs CFA** pour les porteurs de produits et **trente mille (30.000) Francs CFA** pour les porteurs de projets, sont payables sur le compte du CEA-Impact dont les thématiques sont en relation avec les activités du candidat, c'est à dire la catégorie thématique à laquelle il postule.

Catégorie #1 : Compte ECOBANK-TOGO du CERME.

Intitulé du compte : CERME UL RESSOURCES GENEREES

Code banque : TG055

Code Agence : 01708

Code Swift : ECOCTGTG

Numéro de compte : 140941499002

Code Pays : TG53

Clé RIB : 52

Code IBAN : TG53TG0550170814094149900252

NB : La preuve de paiement est envoyée à l'adresse cerme_ul@univ-lome.tg ou bokoviyao@gmail.com ou avec copie à mdzagli@gmail.com

Catégorie #2 : Compte ECOBANK-TOGO du CERViDA-DOUNEDON

Intitulé du compte : CERVIDA UL RESSOURCES GENEREES

Code banque : TG055

Code Agence : 01708

Code Swift : ECOCTGTG

Numéro de compte : 140941500004

Code Pays : TG53

Clé RIB : 53

Code IBAN : TG53TG0550170814094150000453

NB : Les preuves de paiement sont envoyées à l'adresse cervidadounedon@cervida-togo.org avec copie à koffi.adjalo@cervida-togo.org et à koko.houedakor@gmail.com

Catégorie #3 : Compte du CERSA

BANQUE : ECOBANK

NOM DE COMPTE : CERSA UL RESSOURCES GENEREES

CODE SWIFT : ECOCTGTG

NUMÉRO DU COMPTE : 140 202 779 001

CODE COMPTEUR : 01708

CODE BANQUE : TG055

RIB : 85

NB : Les preuves de paiement sont envoyées à l'adresse cersa.univ.lome@gmail.com avec copie à alexsoe28@yahoo.fr

VIII. Critères d'admissibilité et de recevabilité des dossiers de candidatures

Les critères d'admissibilité et de recevabilité des produits/projets proposés dans le cadre du Prix de l'innovateur (PIC-UL) sont les suivants :

- Etre établi(e) au Togo ;
- Les participants doivent avoir développé et commercialisé ou avoir une idée de développement d'une technologie propre ;

- Pas de limite d'âge ;
- Le produit/projet peut être présenté par un ou plusieurs entités ;
- Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul produit/projet par catégorie thématique ;
- Chaque produit/projet ne peut être présenté que dans une seule catégorie thématique ;
- Le produit doit être en cours d'application ;
- Le projet doit être réaliste et réalisable ;
- Le produit/projet ne peut être soumis qu'une seule fois ;
- Le produit/projet doit avoir toutes les pièces jointes requises pour la constitution du dossier.

IX. Critères de sélection

Le processus d'évaluation des dossiers et de sélection des lauréats est placé sous la responsabilité d'un Jury thématique de cinq (05) membres pour chacune des catégories thématiques proposées. Le choix des membres du jury revient à chaque centre avec ou non l'appui du comité d'organisation. Le jury examinera les dossiers en prenant en considération notamment les critères suivants :

1. Le produit/projet doit présenter une innovation élaborée à partir d'une solution originale ;
2. Le produit/projet doit présenter des objectifs pertinents et apporter des solutions mesurables à un ou plusieurs problèmes concrets ;
3. Le produit/projet doit montrer l'impact dans l'institution ou le groupe d'institutions cibles où l'innovation a été déployée ;
4. Le produit/projet doit se distinguer par sa capacité à être transférable et répliquable ;
5. Le produit/projet doit présenter les moyens mis en œuvre pour assurer le transfert de compétences ;
6. Le produit/projet doit utiliser une approche et des technologies innovantes pour fournir des solutions abordables et inclusives.
7. Le produit/projet doit présenter une cohérence méthodologique des outils et des pratiques.

La sélection des trois (03) produits/projets bénéficiaires du concours se fait sur la base des critères suivants :

- ✓ Expérience et qualifications de l'équipe ;
- ✓ Réalisations ;
- ✓ Idée et/ou modèle d'entreprise innovant et scalable ;

- ✓ Opportunités de marché ;
- ✓ Validation de marché ;
- ✓ Présentation d'un prototype convaincant.

L'évaluation des produits/projets prendra en considération :

❖ **Caractère novateur de la technologie propre utilisée (20 %)**

Importance et impact de la technologie propre (rupture contre incrémentale) relativement au secteur, au marché desservi, à la concurrence. Complexité de la technologie réussie ; ampleur du défi technologique ; temps de développement. Améliorations manifestes. Performances accrues contre procédés / processus antérieurs. Avantage concurrentiel et technologique sur compétiteurs.

❖ **Impact de cette technologie propre sur les processus et procédés (40 %)**

Réduction des coûts de production. Impact sur les opérations en général ; sur la productivité, sur la qualité des produits fabriqués. Réduction dans l'utilisation de la matière première, recyclage, impact sur la gestion des rejets de polluant et de déchets, économie d'énergie. Mobilisation accrue du personnel. Accélération de la production, moins de rejet ou de perte, amélioration de la qualité du produit. Réduction des dangers pour la santé et sécurité des employés, réduction des risques inhérents à la manipulation, l'utilisation ou la fabrication du produit. Améliorations manifestes : performances accrues contre procédés antérieurs. Impacts sur les ressources humaines.

❖ **Impacts externes de cette technologie propre (40 %)**

Impacts positifs sur l'environnement, diminution des gaz à effet de serre. Impact sur l'entreprise, sur son positionnement stratégique et commercial en matière de durabilité dans l'industrie. Description des nouveaux avantages concurrentiels, nouveaux marchés, nouveaux clients, rayonnement, impact sur la profitabilité et la croissance. Impact sur la création d'emploi, sur les ventes, sur les exportations et le chiffre d'affaires.

X. LA DOTATION

La liste des lauréats par catégorie sont portés à la connaissance du public par le président du comité d'organisation de la semaine de l'innovation. Dans la catégorie thématique, les prix de participation et des subventions seront attribués aux trois (03) lauréats en guise d'encouragement et d'accompagnement :

✓ **Prix de participation**

- Premier prix : 500 000 FCFA (Cinq cent mille francs CFA)
- Deuxième prix : 300 000 FCFA (Trois cent mille francs CFA)
- Troisième prix : 150 000 FCFA (Cent cinquante mille francs CFA)

✓ **Subventions**

L'accompagnement pour la promotion et le déploiement des produits ou l'implémentation des projets des trois (03) lauréats se fera par le CEA-Impact concerné et ses partenaires à hauteur de :

- Premier prix : 5 000 000 FCFA (Cinq millions de francs CFA) ;
- Deuxième prix : 3 750 000 FCFA (Trois millions sept cent cinquante mille francs CFA);
- Troisième prix : 2 500 000 FCFA (Deux millions cinq cent mille francs CFA).

Ces dotations seront attribuées uniquement pour la mise en œuvre de chaque projet ou le développement des produits primés et doivent être utilisées dans les douze (12) mois qui suivent l'attribution des prix.

Le jury peut décider de ne primer aucun des dossiers au cas où aucun d'entre eux n'atteindrait le niveau minimal susceptible de satisfaire l'objectif du concours et procéder au lancement d'un nouveau concours.

XI. Règlement et formulaires de candidature

Les produits et projets soumis doivent se distinguer par leur caractère innovateur et original, tout en présentant un intérêt pour la société. Le règlement et les fiches de candidature peuvent être téléchargés sur les sites du CERME, du CERViDA-DOUNEDON, du CERSA et de l'Université de Lomé :

- ✓ Règlement du Prix de l'innovateur CEA-Impact – UL ;
- ✓ Fiche explicative du Produit/projet ;

Le Formulaire de candidature est à remplir en ligne : (https://docs.google.com/forms/d/1R7yzKCldN9GcbfBN7JfTG3xgzn_Ji3B_uqtHkCu8Bhk/edit)

- ✓ Opportunités de marché ;
- ✓ Validation de marché ;
- ✓ Présentation d'un prototype convaincant.

L'évaluation des produits/projets prendra en considération :

❖ **Caractère novateur de la technologie propre utilisée (20 %)**

Importance et impact de la technologie propre (rupture contre incrémentale) relativement au secteur, au marché desservi, à la concurrence. Complexité de la technologie réussie ; ampleur du défi technologique ; temps de développement. Améliorations manifestes. Performances accrues contre procédés / processus antérieurs. Avantage concurrentiel et technologique sur compétiteurs.

❖ **Impact de cette technologie propre sur les processus et procédés (40 %)**

Réduction des coûts de production. Impact sur les opérations en général ; sur la productivité, sur la qualité des produits fabriqués. Réduction dans l'utilisation de la matière première, recyclage, impact sur la gestion des rejets de polluant et de déchets, économie d'énergie. Mobilisation accrue du personnel. Accélération de la production, moins de rejet ou de perte, amélioration de la qualité du produit. Réduction des dangers pour la santé et sécurité des employés, réduction des risques inhérents à la manipulation, l'utilisation ou la fabrication du produit. Améliorations manifestes : performances accrues contre procédés antérieurs. Impacts sur les ressources humaines.

❖ **Impacts externes de cette technologie propre (40 %)**

Impacts positifs sur l'environnement, diminution des gaz à effet de serre. Impact sur l'entreprise, sur son positionnement stratégique et commercial en matière de durabilité dans l'industrie. Description des nouveaux avantages concurrentiels, nouveaux marchés, nouveaux clients, rayonnement, impact sur la profitabilité et la croissance. Impact sur la création d'emploi, sur les ventes, sur les exportations et le chiffre d'affaires.

X. LA DOTATION

La liste des lauréats par catégorie sont portés à la connaissance du public par le président du comité d'organisation de la semaine de l'innovation. Dans la catégorie thématique, les prix de participation et des subventions seront attribués aux trois (03) lauréats en guise d'encouragement et d'accompagnement :

XII. CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à :

- ✓ CERME au +228 90 09 44 01 / +228 91 79 88 72, +228 99 48 95 36, Email : cerme_ul@univ-lome.tg ou bokoviyao@gmail.com ou mdzagli@gmail.com
- ✓ CERVIDA-DOUNEDON au +228 90 82 72 60 ; +228 90 09 44 32 ; +228 93 28 57 52 ; Email : cervidadounedon@cervida-togo.org / koffi.adjalo@cervida-togo.org ; koko.houedakor@gmail.com
- ✓ CERSA au +228 90 79 34 80 ou +228 90 94 13 85 cersa.univ.lome@gmail.com avec copie à alexsoe28@yahoo.fr et iciadabe@yahoo.fr

Lomé, le... 24 OCT 2023

Le Président de l'Université de Lomé



Professeur Adama Mawulé KPODAR